

DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 6 juillet 2022

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (14) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (1) Mme GINDRE.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022.

Délibération n° : 28-2022

Objet : Marchés publics – récapitulatif des marchés 2021

Réglementairement, chaque pouvoir adjudicateur doit établir la liste des marchés conclus l'année précédente.

La liste présentée au rapport en séance récapitule les marchés conclus par le CCAS, soit en son nom propre, soit par le biais de la Centrale d'Achats Dijon Métropole à laquelle il est adhérent.

Elle est établie en distinguant les marchés de fournitures des marchés de prestations de service et des marchés de travaux. Chaque type de marché est réparti selon les tranches suivantes :

Marchés de fournitures et de services :

- ° marchés d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € HT et inférieur à 39 999 € HT ;
- ° marchés d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 89 999 € HT ;
- ° marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 213 999 € HT ;
- ° marchés supérieurs à 214 000 € HT ou sans montant minimum ;

Marchés de travaux :

- ° marchés d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € HT et inférieur à 39 999 € HT ;
- ° marchés d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 89 999 € HT ;
- ° marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 5 349 999 € HT ;
- ° marchés supérieurs à 5 350 000 € HT ou sans montant minimum.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la liste de l'ensemble des marchés publics conclus par le CCAS au cours de l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1